

COMMUNE DE BERNAVILLE

CONSTRUCTION D'UN JARDIN PUBLIC AVEC PARTIE COUVERTE

Place Jean Marie Danel

80370 BERNAVILLE

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT n° 04: SERRURERIE

MAITRISE d'ŒUVRE

Antoine MAUGNARD
Architecte

11 Avenue de la Paix
80080 AMIENS
Tél./ Fax : 03.22.91.12.76

antoine.maugnard@wanadoo.fr

JANVIER 2014

SOMMAIRE

1	ETENDUE DES TRAVAUX – REGLEMENTATION - NORMES	3
1.1	Etendue des travaux.....	3
1.2	Documents de référence contractuels.....	3
1.3	Documents de référence contractuels.....	3
1.4	Protection des ouvrages.....	4
1.5	Protections collectives SPS.....	4
1.6	Description des travaux	5
1.6.1	Main courante	5
1.6.2	Grilles de ventilation	5
1.6.3	Garde-corps.....	5
1.6.4	Portails et clôtures.....	6
1.6.5	Éléments de ferronnerie.....	6
1.6.6	OPTION : Brises vues	6

1 ETENDUE DES TRAVAUX – REGLEMENTATION - NORMES

1.1 Etendue des travaux

Le présent document aura pour objet de définir les prestations de toutes natures incombant au lot SERRURERIE relatives à la construction d'un jardin public avec partie couverte à BERNAVILLE.

1.2 Documents de référence contractuels

Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont essentiellement les suivants :

- la fourniture et la pose des ouvrages de serrurerie et ferronnerie de l'ensemble des logements y compris système de fixation, joints d'étanchéité, etc...
- le sablage des ouvrages
- la protection anti corrosion des produits ferreux par application d'une couche primaire antirouille pour serrurerie intérieure

NOTA : les parties cachées ou venant en contact avec d'autres ouvrages seront protégées avant montage

- avant pose, l'entrepreneur devra assurer les contrôles suivants :
 - de l'exactitude des repères de référence : niveaux, nus, axes files, etc...
 - de la conformité des ouvrages réalisés liés à ceux qui doivent être posés par le titulaire du présent lot
 - que ces ouvrages ayant fait l'objet d'un plan d'exécution remis au Maître d'œuvre, Bureau de contrôle aient été approuvé par ceux-ci avant commencement d'exécution
- les scellements sont à la charge du présent lot.

1.3 Documents de référence contractuels

Les travaux exécutés ainsi que les matériaux mis en œuvre devront répondre aux prescriptions des documents suivants :

- DTU 32.1 Charpente acier
- DTU 32.2 Charpente en alliage d'aluminium
- DTU 37.1 Cahier des Charges applicables aux travaux de menuiseries métalliques

Normes NFP 01.012 relative à la sécurité aux chutes des personnes.

Tous les isolants bénéficieront de la certification ACERMI.

DCE

Les entreprises devront respectivement être en mesure de fournir au Maître d'ouvrage, les Fiches de Déclaration Environnementales et Sanitaires (FDES) des produits de construction se rapportant à la structure, à l'enveloppe, en référence à l'application de la norme NF P01-010.

1.4 Protection des ouvrages

L'entrepreneur du présent corps d'état est responsable jusqu'à la réception de la protection de ses ouvrages, à cet effet, il devra :

- Protéger les parements et arêtes des ouvrages exposés
- Donner par écrit toutes les consignes nécessaires aux corps d'état intervenant après lui
- Surveiller au fur et à mesure du déroulement du chantier que ces consignes sont respectées

Les ouvrages livrés finis thermo-laqués ou anodisés pourront être protégés par un film pelable

1.5 Protections collectives SPS

Chaque entrepreneur est soumis à l'application de la réglementation concernant la sécurité et la protection de la santé des travailleurs sur les chantiers BTP.

L'entrepreneur aura la responsabilité d'assurer une bonne mise en application des principes généraux de prévention en concertation avec les autres intervenants responsables : Maître d'Ouvrage, Maître d'œuvre, coordonnateur SPS (article L230.2 du Code du Travail).

Il devra respecter l'ensemble des textes réglementaires et législatifs et notamment :

- Le Décret n° 65.48 du 8 Janvier 1965 tel que modifié par le décret n° 95.608 du 6 Mai 1995 et l'ensemble des textes d'application Hygiène et Sécurité
- La loi n° 93.1418 du 31 Décembre 1993 complétée par ses textes et circulaires d'application
- Les recommandations et les directives émanant du Code du Travail, de l'Inspection du Travail, du Médecin du travail, ainsi que des organismes partenaires de la prévention : CRAM, OPPBTP,

INRS, règles et législation locales, etc...

Chaque entrepreneur doit apprécier et inclure dans son offre le coût des prestations, ouvrages et mesures de prévention et protection collectives imposées par les textes généraux susvisés, ou définis explicitement ou implicitement dans le Plan Général de Coordination pour la Sécurité et la Protection de la Santé si celui-ci est requis.

1.6 Description des travaux

1.6.1 Main courante

Fourniture et pose de mains courantes en profilé d'acier galvanisé rond, diamètre 42 mm. Fixations sur murs béton par cols de cygne. Bouchonnées aux extrémités.

Dessus de la main courante à +0,9 m au-dessus du nez de marche.

Y compris toutes coupes, assemblages, façon de courbe, réglages, soudures, pose et scellements, tous détails et sujétions de mise en œuvre et d'exécution.

Finition acier thermolaqué d'usine.

RAL au choix de l'architecte et du maître d'ouvrage

Le plan des mains courantes et les détails d'exécution et la note de calcul et fiches techniques pour les fixations seront à transmettre pour avis avant exécution au Bureau de contrôle et à l'architecte.

Les fixations devront être adaptées au support soit toutes les chevilles spécifiquement adaptées au support.

Localisation : au droit des deux escaliers extérieurs suivant plans Architecte

1.6.2 Grilles de ventilation

Fourniture et pose de grilles de ventilation persiennées acier ou aluminium laqué comprenant :

- 1 encadrement en profilé d'aluminium ou acier galvanisé y compris assemblages d'angle et pattes à scellement
- Lames filantes persiennées aluminium, ou acier galvanisé.
- Grillage pare-insectes sur la face intérieure.

Y compris pose, réglage, prises et scellements, tous détails et sujétions d'exécution et de mise en œuvre.

RAL au choix de l'architecte

Localisation : deux grilles dans les façades des sanitaires

1.6.3 Garde-corps

- Fourniture et pose de garde-corps en acier à chaud thermo laqué avec câbles inox suivant plans Architecte.
- Les garde-corps seront conformes à la NFP 01 012 et les normes en vigueur à ce jour.
- L'entrepreneur prévoira une fixation à la française dans les têtes de murs en maçonnerie.
- RAL au choix de l'architecte et du maître d'ouvrage
- Le plan des gardes corps, les détails d'exécution et la note de calcul et fiches techniques pour les fixations seront à transmettre pour avis avant exécution au Bureau de contrôle et à l'architecte.
- Les fixations devront être adaptées au support soit toutes les chevilles spécifiquement adaptées aux maçonneries

DCE

Localisation : le mur mitoyen jardin repéré sur la coupe transversale nord Architecte

1.6.4 Portails et clôtures

- Fourniture et pose d'un portail à deux vantaux ou un vantail suivant localisation
- L'ensemble des éléments constituant le portail sera en tube acier thermolaqué. L'entrepreneur prévoira les clôtures dans l'alignement des portails.
- Remplissage en partie basse suivant localisation
- RAL au choix de l'architecte.
- Un cylindre européen sera mis en œuvre sur chaque portail et sera repris sur l'organigramme du lot Menuiserie intérieure.
- Les poteaux seront scellés dans des massifs de béton coulés en place dûs au présent lot.

Localisation : le portail donnant sur la place Jean Marie DANEL et le portail donnant sur le parking

1.6.5 Eléments de ferronnerie

- Fourniture et pose d'éléments de ferronnerie en acier thermo laqué suivant plans Architecte
- RAL au choix de l'architecte
- Ces éléments seront scellés dans la maçonnerie.
- Les fixations seront en acier inox.

Localisation : Dans les façades de la halle couverte.

1.6.6 OPTION : Brises vues

- Fourniture et pose de brises vues en acier thermolaqué
- Les lames seront inclinées et de couleurs différentes.
- RAL au choix de l'architecte.
- L'entreprise prévoira toutes les fixations nécessaires dans les arcades en bois.
- Les fixations seront en acier inox.

Localisation : Au droit des arcades bois de la halle couverte suivant plans Architecte